

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 4 novembre 1977
9h30 Salon du Chancelier Taillon

ETAIENT PRESENTS: Dr Claude Gaudreau, président
M. Fernand Arsenault
M. Nazaire Arsenault
M. Léopold Bélliveau
M. Adrien Bérubé
M. Paul Bourque
M. Jean Cadieux
M. Robert Cormier
M. Luc Desjardins
M. Lionel Deveau
M. Denis Haché
Mme Aldéa Landry
M. Docithé Mallet
M. William Martin
M. Victor Raiche
M. Victor Ross
M. Marcel Sormany
M. Paul-Emile Benoît, observateur
Père Roland-E. Soucie, observateur
M. Médard Collette, observateur
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Docteur Gaudreau appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le 'résident constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de convocation a été envoyé dans le délai prévu et qu'il y a quorum.

3. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit lecture de la correspondance suivante:

- lettre de M. Jean-Eudes Sénéchal motivant son absence;
- lettre de Sr Anne-Marie Savoie motivant son absence;

Me Jean-Claude Angers, Madame Florine Thériault et Père Clément Cormier avaient également motivé leur absence.

Le Président demande au Secrétaire général de lire la lettre de convocation et a rappelé au Conseil qu'on discuterait seulement des deux (2) points inscrits à l'ordre du jour indiqué dans la lettre de convocation.

4. CONVENTION COLLECTIVE

Le Conseil avait invité M. Clément Loubert et M. Arthur Girouard (deux des négociateurs) à assister à la réunion afin de donner des renseignements et de répondre aux questions au sujet de la Convention Collective.

M. Loubert et M. Girouard ont fait l'historique des négociations qui ont abouti au projet de Convention Collective présenté aux Gouverneurs pour approbation.

En réponse aux questions du Président et des membres du Conseil des Gouverneurs, les négociateurs ont fourni des explications concernant la lettre d'entente no 7 et les points suivants du projet d'entente: nos 3.03, 3.04, 7.02, 12.03.02, 13.06, 13.07, 14.02, 15.02.10, 20.12, 21.02, 21.03, 32.05.

Les membres du Conseil souhaitent que lors de discussions futures entre les deux partis, l'on insère quelque part le respect de la charte et de l'entente du mois de décembre 1975.

Après discussion, il est proposé par Victor Ross appuyé par Adrien Bérubé

Que le Conseil des Gouverneurs ratifie le "Projet de Convention Collective entre l'Université de Moncton et l'Association des Bibliothécaires et Professeurs de l'Université de Moncton".

Vote par scrutin secret:

Pour: 15 Contre: 1 Abst.: 1 Adopté.

5. RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (réunion du 3 novembre 1977)

Le Recteur soumet le rapport de la réunion du Comité de finances du 3 novembre 1977;

a) Centre universitaire de Moncton:

Le Comité a approuvé les salaires recommandés par l'administration du Centre universitaire de Moncton pour les cadres. La moyenne d'augmentation est de 7.9%. Pour les doyens et vice-doyens l'augmentation moyenne est de 10.3%.

b) Centre universitaire Saint-Louis-Maillet:

Il a approuvé les salaires recommandés par l'administration du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet concernant les cadres. La moyenne d'augmentation est de 8.5%.

Il a approuvé les recommandations concernant les augmentations de salaires des professeurs, soit 6% plus augmentation dans l'échelle, une diminution dans la charge d'enseignement de 24 crédits à 21, une augmentation de \$900 au chef de secteur, une augmentation de \$3 l'heure à l'éducation permanente. Il a approuvé les augmentations aux autres membres du personnel variant entre 6% et 8%.

Il recommande que la convention collective avec les professeurs d'Edmundston soit étudiée à la prochaine réunion du comité exécutif et soumis à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs.

c) Centre universitaire de Shippagan:

Il a approuvé les recommandations concernant les salaires au Centre universitaire de Shippagan, soit une moyenne de 8% et une réduction de la charge des professeurs en sciences secrétarielles (habileté seulement) de 30 à 27 crédits.

5. RAPPORT DU COMITE DES FINANCES (suite)

Il est proposé par Jean Cadieux appuyé par Marcel Sormany

Que le Conseil ratifie les recommandations du Comité de finances.

Le représentant des professeurs du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet fait remarquer que le projet d'entente de cette institution constitue un tout et qu'on ne peut pas en approuver une partie sans approuver le tout.

Le Recteur explique que ce projet d'entente contient de nouveaux éléments qui doivent être étudiés d'abord par le Comité exécutif, tout comme ce fut le cas pour le projet du Centre universitaire de Moncton.

Il est alors proposé par Jean Cadieux appuyé par Marcel Sormany que la proposition originale soit corrigée ainsi:

"Que l'on retire de la proposition originale le paragraphe 3 jusqu'à la dernière ligne. à savoir:

"Il a approuvé les recommandations concernant les augmentations de salaires des professeurs, soit 6% plus augmentation dans l'échelle, une diminution dans la charge d'enseignement de 24 crédits à 21, une augmentation de \$900 au chef de secteur, une augmentation de \$3 l'heure à l'éducation permanente".

De sorte que la ratification porte sur le texte suivant:

a) Centre universitaire de Moncton:

Le Comité a approuvé les salaires recommandés par l'administration du Centre universitaire de Moncton pour les cadres. La moyenne d'augmentation est de 7.9%. Pour les doyens et vice-doyens l'augmentation moyenne de 10.3%.

b) Centre universitaire Saint-Louis-Maillet:

Il a approuvé les salaires recommandés par l'administration du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet concernant les cadres. La moyenne d'augmentation est 8.5%.

Il a approuvé les augmentations aux autres membres du personnel variant entre 6% et 8%.

Il recommande que la convention collective avec les professeurs d'Edmundston soit étudiée à la prochaine réunion du Comité exécutif et soumis à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs.

c) Centre universitaire de Shippagan:

Il a approuvé les recommandations concernant les salaires au Centre universitaire de Shippagan, soit une moyenne de 8% et une réduction de la charge des professeurs en sciences secrétarielles (habileté seulement) de 30 à 27 crédits.

Vote: unanime

Adopté.

Il est proposé par Aldéa Landry appuyé par Fernand Arsenault

"Que le Conseil des Gouverneurs ratifie la décision du Comité exécutif relativement à la convention collective du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet à condition que les modifications apportées soient dans le sens de la convention du Centre universitaire de Moncton.

Vote:

Pous: 11

Contre: 2

Abst.: 3

Adopté.

6. COMPOSITION ET MANDAT DU COMITE PERMANENT SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE

Le Recteur soumet son rapport et propose, appuyé par Fernand Arsenault que ce rapport soit adopté.

Le Président fait lecture d'une lettre du Président de l'ABPUM concernant cette question. On y lit entre autres:

"La constitution d'un comité tripartite qui aurait le pouvoir d'étudier les griefs à caractère linguistique concernant les professeurs apparait au Conseil d'Administration de l'ABPUM comme une modification des conditions de travail énoncées dans la convention collective récemment négociée."

Si nos renseignements sont exacts, le rapport du comité tripartite qui est présenté au Conseil des Gouverneurs a reçu en dernière heure de légères modifications par le Conseil académique. Avant de rendre sa décision, le Conseil d'Administration de l'ABPUM souhaite que son comité permanent du "manuel du professeur, des statuts de l'Université et des politiques administratives" puisse étudier les dites recommandations et modifications.

En vertu de quoi, nous vous demandons de remettre à votre réunion de décembre l'étude du rapport du comité tripartite.

Attendu que l'ABPUM, par la voix de son président demande de remettre à la prochaine réunion l'étude de ce rapport,

Il est proposé par Léopold Bélliveau appuyé par Denis Haché

Que le rapport du Recteur, statut, composition et mandat du Comité permanent sur la situation linguistique soit discuté à la prochaine réunion du Conseil des Gouverneurs (10 décembre).

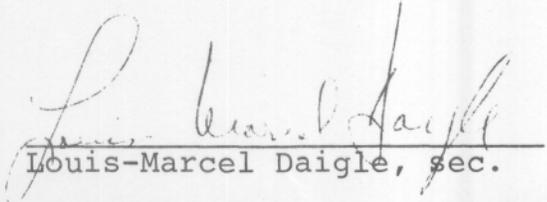
Vote: Tour: 10 Contre 4 Abst.: 2 Adopté.

Suite à ce vote, le rapport est déposé jusqu'à la prochaine réunion.

On demande au Secrétaire général d'écrire au président de l'Association de professeurs de chaque centre universitaire leur demandant de lui faire parvenir leurs commentaires concernant cette question, en vue de la prochaine réunion du Conseil.

Sur proposition de Léopold Bélliveau, la séance est levée à 12h50.

(Signé) Claude Gaudreau,
président

(Signé) 
Louis-Marcel Daigle, sec.